Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260907-2026_63-DE

COMMUNE DE CHANTELOUP
35150
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2026
****

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 17
Vincent MINIER : Maire
Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme ARHAN Patricia, M. JAFFRO Gérald : adjoints
M. LEBRETON Gervais, M. QUEMENEUR Bernard, Mme CADET Héléna, M. DOREL Didier, Mme TRICOIRE Isabelle, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, Mme LE MINTER Laetitia, Mme JAUNY Manuela, M. BOVI Hervé, Mme HARDY-VIGNON Laurence, Mme CARRE Mélissa.

Absents : 2 (dont 2 pouvoirs)
M. ENOND Michel (donne pouvoir à Gérald JAFFRO), M. CALME Erwann (donne pouvoir à CARRE Mélissa).

Nombre de votants : 19 Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 02/09/2026

M. DOREL Didier prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Assistait en outre à la séance :
Mme LUCAS Véronique, Secrétaire Générale de Mairie de la Commune de Chanteloup.

****

2026-63 :
Fiscalité sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts ;
Considérant la possibilité d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
Considérant les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précisant qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultat sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 18 voix POUR et 1 ABSTENTION :
- DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) ;
- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

****

Pour extrait conforme,
"Affaire inscrite à l'ordre du jour"
Le Maire, Vincent MINIER

Le Maire
Vincent MINIER
MAIRIE DE CHANTELOUP
ILLE-&-VILAINE